



INFORMATIONS MUNICIPALES

Info PLU

N°100

JANVIER 2026

# Vœux du Maire

Je vous adresse à toutes et à tous mes voeux les plus sincères pour cette nouvelle année 2026 : des vœux de santé, bien sûr, de sérénité, de projets qui aboutissent, de petits bonheurs du quotidien et de moments partagés avec celles et ceux qui vous sont chers.

*Jhony Bourgin*

## « Projet de la Ferme d'Amour »



Le PLU de la commune de Us comporte une OAP spécifique à la Ferme d'Amour.

Une OAP n'est ni un programme de construction, ni une décision politique, ni un projet communal. Il s'agit d'un document de cadrage qui définit des principes d'aménagement à respecter uniquement dans l'hypothèse où un projet global serait porté par un opérateur.

Pour la Ferme d'Amour, cette OAP a été volontairement rédigée de manière exigeante et protectrice. Elle met avant tout l'accent sur la réhabilitation du corps de ferme existant, la préservation des bâtiments patrimoniaux et de la cour, ainsi que sur une évolution mesurée du site, respectueuse de son identité et de son environnement.

L'OAP évoque, dans ce cadre hypothétique, un programme maximal de logements et mentionne une répartition incluant des logements dits « conventionnés ».

## Clarification sur le PLU, l'OAP et les logements sociaux

Dans un contexte où certaines interprétations approximatives peuvent susciter des inquiétudes inutiles, il nous paraît indispensable de rappeler les faits, tels qu'ils sont établis dans les documents officiels.

En effet, depuis plusieurs semaines, des informations circulent au sujet du site de la Ferme d'Amour, laissant entendre que la municipalité souhaiterait y imposer la réalisation de logements sociaux.

Ces affirmations reposent sur une lecture erronée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de son Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Il est donc nécessaire d'apporter une information claire, complète et objective.

Il est essentiel de comprendre que ces éléments ne constituent ni une obligation pour la commune, ni un projet en cours, ni une volonté municipale de réaliser des logements sociaux.

Ils décrivent uniquement un scénario de référence, applicable si et seulement si une opération d'aménagement globale venait à être engagée par un aménageur.

## SUITE ►►►

Juridiquement, une OAP fonctionne selon un principe de compatibilité : elle encadre les projets, mais ne déclenche rien à elle seule.

Elle ne crée aucun droit à construire, n'impose aucun calendrier et n'oblige pas la commune à agir.

Par ailleurs, le règlement écrit du PLU de Us n'impose aucun pourcentage de logements sociaux sur le site de la Ferme d'Amour. Un projet sans logements sociaux est donc parfaitement conforme au PLU, dès lors qu'il respecte les principes patrimoniaux et architecturaux définis.

Ce cadre n'est pas le fruit du hasard.

Deux équipes municipales successives ont fait le choix conscient d'un règlement strict et précis, afin d'éviter tout projet subi et de conserver une réelle maîtrise de l'avenir du site.

Aujourd'hui, aucun promoteur ne peut réaliser un projet qui ne corresponde pas aux attentes des élus et à l'intérêt communal.

La commune bénéficie en outre d'un accompagnement renforcé grâce à une convention avec l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF), qui apporte un appui juridique et foncier.

Cet outil permet à la municipalité d'agir avec méthode, sécurité et anticipation.

La commune est ainsi en position de force pour maîtriser le foncier et les projets, mais avec une ligne constante : pas à n'importe quel prix, ni à n'importe quelles conditions.

La qualité du projet, le respect du patrimoine et du cadre de vie des habitants restent des exigences non négociables.

Il n'existe aucun projet caché, aucune programmation imposée, aucune décision dissimulée.

Les documents d'urbanisme sont publics, consultables par tous, et leur vocation est de protéger l'intérêt général, et non d'alimenter des inquiétudes infondées.

Informier clairement, expliquer sereinement et agir avec responsabilité : telle est la démarche constante de la municipalité au service des habitants de Us.

Plusieurs propositions de projets ont été examinées par la municipalité au cours des dernières années.

**La plus récente a fait l'objet d'un refus unanime de la commission urbanisme lors de sa séance du 21 janvier**, à l'issue des échanges intervenus le 14 janvier 2025 avec l'Établissement public foncier, un opérateur et les élus, le projet ne répondant pas aux orientations et aux exigences fixées par la commune pour ce site.

Pour consulter les éléments relatifs au PLU, vous pouvez flasher le QR CODE ci-dessus.

## Informations aux habitants de Us



**ATTENTION :** Les groupes Whatsapp « Us en brèves, Us Infos, Biblio Us, etc... », et tout autre groupe whatsapp diffusant du contenu sur notre village, groupes créés et administrés par des habitants, **ne sont en aucun cas rédigés ni alimentés par la municipalité.**

Nous déclinons toute responsabilité sur les contenus et informations qui y sont relayés et diffusés.

Pour consulter l'actualité de notre village, ou pour toute demande d'information ou le signalement des problématiques rencontrées concernant :

- l'eau
- la voirie
- l'électricité
- l'éclairage public
- les transports scolaires

ou plus largement tout sujet relevant des compétences communales, nous vous remercions d'utiliser exclusivement les canaux officiels de la mairie, à savoir :

Tél. : **01 34 66 01 16**

E-mail : **mairie@us-en-vexin.fr**

Site internet : **www.us-en-vexin.fr**

Facebook & Instagram : **@mairiedeus**

Application mobile : **Panneau Pocket**



FaceBook



Instagram



Apps Panneau  
Pocket Android



Apps Panneau  
Pocket Apple

Ces supports sont **les seuls canaux officiels** permettant une transmission fiable des informations et un traitement efficace de vos demandes.

# Le Voltigeur

Le bar « Le Voltigeur » et le restaurant « La Sucrerie » avaient été repris en janvier 2025 par Rémi et Marion Godard.

Malheureusement, Rémi Godard nous a informés fin décembre, d'un probable dépôt de bilan, puis très récemment, de la mise en liquidation judiciaire imminente du commerce.

Nous sommes sincèrement désolés que ce projet n'ait pas rencontré la réussite espérée, et nous souhaitons à Marion et Rémi de rapidement rebondir.

Depuis le 20 janvier 2026, le commerce est donc fermé. La liquidation judiciaire a été prononcée par le Tribunal, à effet immédiat.

Comme vous le savez, la mairie est propriétaire du fonds de commerce.

Dès les premiers échanges relatifs à cette probable fin d'activité, nous avons contacté et reçu 3 candidats à la reprise.

Des échanges sont en cours, pour acter le plus rapidement possible la réouverture de ce commerce et la reprise des services qui y étaient proposés.

Nous vous tiendrons informés de la réouverture programmée prochainement, dès qu'une date précise sera définie.

# Travaux d'enfouissement

Les travaux d'enfouissement des réseaux aériens ont démarré le 12 janvier 2026 rue de la Chaussée Jules César.

Lors des premiers sondages, le SIERC - Syndicat Intercommunal Électricité et Réseaux Câblés du Vexin, en charge des travaux d'enfouissement, et le SIARP - Syndicat Intercommunautaire pour l'assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin, qui doit réaliser la mise en séparatif de l'assainissement, ont constaté que l'espace disponible en sous-sol, compte tenu des réseaux existants, était trop contraint.

En conséquence, les travaux d'enfouissement sont suspendus et reportés à octobre 2026. Les travaux d'assainissement seront donc anticipés.

Les appels d'offres sont actuellement en cours pour une réalisation des travaux entre juin et septembre 2026, période choisie afin d'impacter le moins possible la vie du village.

Nous communiquerons sur un calendrier plus précis, dès que nous aurons ces informations.

Merci pour votre patience et votre compréhension.

## Marché hebdomadaire le samedi matin

Chaque samedi matin, de 8h à 13h, place de l'église, se tient le marché hebdomadaire du village. Véritable lieu de rencontres, d'échanges et de convivialité, ce rendez-vous rayonne bien au-delà de la commune. Chaque semaine, par tous les temps, les commerçants contribuent à faire vivre ce marché et à faire battre le cœur d'Us.

Merci à **Yasmine**, le primeur, au **boulanger** de Seraincourt, à **Aurélie** pour ses gourmandises, **Magali** de la « Bonne rôtisserie et traiteur », **Valère** des « Poissons de Poséidon », **Robby** avec « L'Atelier K.S.R » et sa cuisine caribéenne, **Inaka Bento** et ses saveurs japonaises, les miels de **François Ott**, apiculteur à Ableiges, **Angélique** du temple du fromage de Vauréal, **Sébastien** le rémouleur, **Sabrina** pour « Nina Pour Elles », ses vêtements, bijoux et accessoires, **Tonio** avec « Les Délices d'Auvergne », **Fabrice** d'« Objectif Plantes », « Les fruits informels » et ses confitures, et enfin **Kévin**, notre caviste d'« Objectif Vin ».

Leur présence est essentielle au maintien d'une économie locale de proximité. Mais pour pouvoir pérenniser ce rendez-vous, nos commerçants ont besoin de vous !

N'hésitez pas à venir découvrir les produits de chacun d'entre eux, et à faire quelques achats, dans la mesure de vos possibilités, pour que l'offre reste complète et variée.

Tous vous proposent des produits de qualité.

# Bibliothèque municipale

Notre bibliothèque municipale, lieu de savoir, de culture et de partage, est essentielle à la vie du village.

Nous tenons à saluer tout particulièrement l'engagement de notre agent de bibliothèque, Amélie Desumeur, véritable cheville ouvrière de la bibliothèque, qui a su fédérer autour d'elle une belle équipe de bénévoles, pour le rayonnement de ce lieu merveilleux.

Grâce à son énergie et à sa créativité, ce lieu est bien plus qu'un espace de livres.

À travers des initiatives comme « Les Seniors agités » qui débutent bientôt, action vers la résidence pour personnes âgées « Ma Vallée », la bibliothèque renforce ainsi le lien social.

Elle donne à la bibliothèque sa raison d'être. C'est un lieu d'éveil culturel pour les plus jeunes, de transmission pour les futurs citoyens éclairés, de rencontres pour les seniors.

## CinéPact en Vexin

Dans le cadre de CinéPact en Vexin, vous êtes conviés les samedi 31 Janvier 2026 à 20h30 et dimanche 1<sup>er</sup> Février 2026 à 15h00, à la salle des fêtes d'Us pour la projection du film :

### La finale

\* Entrée libre et gratuite dans la limite des places disponibles.

## Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter aux élections municipales des **15 et 22 mars 2026**, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales de la commune.

Les dates clés pour les élections municipales de mars 2026 :

- **4 février 2026** : date limite pour s'inscrire en ligne sur les listes électorales.
- **6 février 2026** : date limite pour s'inscrire en mairie sur les listes électorales.
- **15 mars 2026** : premier tour de scrutin pour les élections municipales 2026.
- **22 mars 2026** : second tour de scrutin pour les élections municipales 2026.

# Recensement citoyen

Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Faire votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans est obligatoire, que vous viviez en France ou à l'étranger.

Vous pouvez faire votre recensement à la mairie de la commune de votre domicile, ou en ligne sur Service-Public.fr

Si vous ne pouvez pas effectuer cette démarche vous-même, l'un de vos représentants légaux peut faire cette démarche à votre place, avant votre 18<sup>ème</sup> anniversaire.

Les documents suivants vous seront demandés :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide ou tout autre document justifiant de la nationalité française
- Livret de famille à jour.

Après avoir fait votre recensement citoyen :

- Vous obtenez une attestation de recensement. Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.
- Vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25<sup>ème</sup> anniversaire.
- Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18<sup>ème</sup> anniversaire et pourrez alors voter.

The flyer features a red background with white and yellow text. At the top left is the logo of the Conseil Départemental des Jeunes du Val d'Oise. To its right is the logo of the Val d'Oise department. In the center, there's a large graphic of two young people, a boy and a girl, both wearing white shirts with blue and red sashes. The boy is standing and waving, while the girl is sitting. The text "3<sup>e</sup> EDITION" is written above them. Below the graphic, the main title reads "DEVIENS LE PROCHAIN PORTE-PAROLE DE TA GÉNÉRATION". A subtitle below it says "En rejoignant le Conseil départemental des Jeunes pour un mandat de 2 ans au service du Val d'Oise.". A QR code is at the bottom right. The word "OUVERT" is at the bottom left, followed by "AUX COLLÉGIENS DE 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> ET 4<sup>e</sup>".

**COMMENT CANDIDATER ?**

Pour être candidat au CDJ, il faut :

- être inscrit dans un collège valdôisien
- être en 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> durant l'année scolaire 2025-2026
- télécharger et remplir le formulaire disponible sur [valdoise.fr/cdj](http://valdoise.fr/cdj) et l'envoyer avant le 31 mars 2026.

**Par mail :** [cdu2025-2026@valdoise.fr](mailto:cdu2025-2026@valdoise.fr)

**ou par courrier :**  
Département du Val d'Oise  
Direction de l'Education et des Collèges  
2 avenue du Parc CS 20201 CERGY  
95032 Cergy-Pontoise Cedex

**RENSEIGNEMENTS**

cdu2025-2026@valdoise.fr  
01 34 25 32 06 ou 01 34 25 30 22

Et aussi sur : [www.facebook.com/valdoise.cdu](https://www.facebook.com/valdoise.cdu)

TikTok icon

**42 Conseillères & Conseillers**

**1 Mandat de 2 ans au service du Val d'Oise**

**13 Projets portés entre 2022 et 2026**

# A vos agendas

## • FÉVRIER

- Bibliothèque municipale :
  - Exposition tout le mois
  - 03/02 Atelier d'écriture
  - 04/02 Eveil musical matin - soir heure du conte
  - 14/02 Après-midi jeux de société

## • MARS

- 20/03 loto de l'école
- 21/03 opération nettoyage du village organisée par le Foyer Rural
- 27/03 réunion préparation brocante organisée par le comité des fêtes - appel bénévoles
- 28 /03 carnaval organisé par le Foyer Rural, le Comité des fêtes et la mairie
- 29/03 à 16h : concert de Gospel organisé par l'association Les chantiers de Notre Dame
- Bibliothèque municipale :
  - 14 /03 après-midi jeux de société
  - 21/03 bébé signeurs et lecture signée

## • AVRIL

- 5/04 brocante organisée par le Comité des fêtes
- 6/04 chasse aux œufs organisée par la mairie
- Bibliothèque municipale
  - 11/04 après-midi jeux de société
  - 17/04 atelier d'écriture
  - 22/04 éveil musical

## • MAI

- 30/05 repas bénévoles et habitants organisé par le Comité des fêtes
- 8/05 commémoration
- Bibliothèque municipale :
  - 9/05 jeux de société après midi
  - 27/05 éveil musical
  - 30/05 matin - atelier d'écriture pour les enfants

## • JUIN

- 12/06 vendredi soir proposition date de la kermesse école ? Remise de cadeaux CM2
- 13/06 Feu de la St Jean organisé par le Comité des fêtes

## • JUIN (suite)

- 13/06 fête du sport organisée par le Foyer Rural
- Samedi 20/06 Fête de la musique organisée par la Mairie
- 25/06 spectacle théâtre organisé par le Foyer Rural
- 27/06 Spectacle Mouv art
- Bibliothèque municipale :
  - Révis' en bib tout le mois
  - Atelier jeux de société et thématique fête du sport

## • JUILLET

- 13/07 : feu d'artifice organisé par la Mairie
- Bibliothèque municipale :
  - 03/07 atelier d'écriture en soirée
  - 11/07 après-midi jeux de société

## • SEPTEMBRE

- 5/09 Forum des associations et grand marché
- 12/09 Fête du village organisé par le comité des fêtes
- Feu d'artifice et venue des forains organisés par la Mairie
- 19 et 20/09 - Journées du patrimoine organisées par la Mairie

## • OCTOBRE

- 11/10 Foulées roses ussoises organisées par le Foyer Rural
- 03/10 Oktoberfest organisée par la mairie
- Bibliothèque municipale :
  - Fête Halloween organisée avec le Foyer rural

## • NOVEMBRE

- 11/11 commémoration
- Loto organisé par le comité des fêtes (date à définir)
- 21/11 Marché hebdomadaire et fête du beaujolais nouveau

## • DÉCEMBRE

- 12/12 Marché de Noël organisé par le Foyer rural, la mairie et la bibliothèque municipale